

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le présent AVIS est donné par la MRC de Rivière-du-Loup, personne morale de droit public régie notamment par le Code municipal, ayant son bureau au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, ici représentée par Me Patricia Trudel, directrice des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal, au bureau de la MRC au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, le 2 juin 2022 à 10 heures pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

	PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT ¹	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC) ² AU 30 AVRIL 2022
1.	Succession Yvon Fraser Chemin du Coteau-du-Tuf L'Isle-Verte (Québec) GOL 1K0	9018-40-0419 5 350 743	533,84 \$
2.	Bernard Bourgoïn 27, Chemin du Lac Saint-Antonin (Québec) GOL 2J0	7789-55-5801 4 901 367	6 976,00 \$
3.	Karine Caron-Éric Dumont 5, rue des Pins Saint-Antonin (Québec) GOL 2J0	8195-98-5774 4 901 806	RETIRÉ
4.	Mathieu Morency Nicolas Lord 712, Chemin Lavoie Saint-Antonin (Québec) GOL 2J0	8589-39-0891 5 579 064	RETIRÉ
5.	Marie-Andrée Collin Maurice Beaulieu 24, rue des Cèdres Saint-Antonin (Québec) GOL 2J0	8195-86-9549 4 901 821	RETIRÉ
6.	9077-6592-Québec inc. 245, rue Caillouette Saint-Épiphanie (Québec) GOL 2X0	9206-58-2652 5 670 288	RETIRÉ
7.	Autruches Qué-D'Or 493, Route Thériault Saint-Épiphanie (Québec) GOL 2X0	9507-32-2072 5 668 660, 5 669 641, 5 669 642	RETIRÉ
8.	Lise Francoeur Francis Ladrie 280, rue Gagnon Saint-Épiphanie (Québec) GOL 2X0	9206-37-5169 5 670 198	RETIRÉ
9.	Manon Kirouac 270-270A, rue Deschênes Est Saint-Épiphanie (Québec) GOL 2X0	9207-13-6498 5 670 099	RETIRÉ
10.	Jessica Beaulieu Patrick Mailloux 50, Chemin du Pied-de-la-Montagne Saint-Épiphanie (Québec) GOL 2X0	9005-17-2243 6 444 409	4 024,91 \$

11.	Véronique Santerre Rémi Turcotte 255, rue Viger Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9206-19-9433 5 670 192	RETIRÉ
12.	Audrey Ducasse Steve Laliberté 147, rue Deschênes Ouest Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9106-99-0254 5 670 151	RETIRÉ
13.	Thérèse Gauvin (Succession) Route 291 Saint-François-Xavier-de-Viger (Québec) G0L 3C0	9703-01-8133 5 481 726	712,50 \$
14.	Jean-Luc Morel Alexia Morel Cadi 73, rue Principale Ouest Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0112-64-1893 5 839 712	749,39 \$
15.	Jennifer Morel 75, rue Principale Ouest Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0112-54-6048 5 839 711	866,41 \$
16.	Promotions Hipparque 3 ^e rang Ouest Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	9910-55-8211 5 842 089	247,28 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata

² Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même, d'une part, des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement de même que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
 - Nom
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
 - Nom
 - Forme juridique et Loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite ou mandat bancaire, mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Rivière-du-Loup. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, d'autre part, d'en informer la Municipalité et la Commission scolaire (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 6^e jour d'avril 2022.

Me Patricia Trudel, notaire
Directrice des affaires juridiques et
greffière-trésorière adjointe